

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 15 novembre 2021 à 20:00 hrs, sont présents les Conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :03 hrs.

7900-11-2021
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

7901-11-2021
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par André Raymond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

7902-11-2021
Adoption du
procès-verbal
du 4 octobre 2021

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 octobre 2021.

7903-11-2021
Adoption des
comptes à payer
du mois d'octobre
et ratification des
comptes déjà
payés

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois d'octobre 2021 totalisant la somme de : 223,716.51\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'octobre 2021 au montant de : 75,822.07\$.

Pour un total de comptes à payer de: 299,538.58\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière

Période de
questions

Plusieurs questions ont été posées.

7904-11-2021
Avis de motion
programme
triennal
d'immobilisation
règl. 211-2021

Avis de motion est donné par Michel Lord qu'à une séance ultérieure ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté le projet de règlement 211-2021 concernant le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

7905-11-2021
Avis de motion
prévisions
budgétaires 2022
règl. 212-2021

Avis de motion est donné par Léo Choquette qu'à une séance ultérieure ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté le projet de règlement 212-2021 concernant les prévisions budgétaires 2022.

7906-11-2021 Avis de motion règlement de taxation 2022 règlement 213-2021	Avis de motion est donné par Maxime Partenza qu'à une séance ultérieure ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté le projet de règlement 213-2021 concernant la taxation pour l'année 2022.
7907-11-2021 Autorisation de dépenses cartes de Noël	<p>Attendu que le nouveau conseil municipal désire expédier des cartes de Noël aux citoyens;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense pour l'impression de cartes de Noël pour la population d'Henryville.</p>
7908-11-2021 Autorisation de dépenses- formation élus code d'éthique et déontologie	<p>Attendu que le Ministère des Affaires Municipales exige des élus qu'ils suivent une formation concernant le code d'éthique et de déontologie;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense pour la formation du code d'éthique et de déontologie pour tous les élus vu qu'il y a eu plusieurs changements à cette loi municipale depuis les quatre dernières années.</p>
7909-11-2021 Nomination maire-suppléant du 15 novembre au 12 juillet 2022	<p>Attendu qu'il y a lieu de nommer un maire-suppléant pour la période du 15 novembre au 12 juillet 2022;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme M. Patrick Wenning pour agir à titre de maire-suppléant;</p> <p>Que la directrice générale avise la MRC du Haut-Richelieu de cette nomination ainsi que la Caisse du Haut-Richelieu pour la signature des effets bancaires en l'absence de la mairesse.</p>
7910-11-2021 Correction 7724-05-2021	<p>Attendu que Mme. Valérie Lafond, conseillère s'était retirée pour l'adoption de la résolution no. 7724-05-2021;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité des membres présents que cette mention soit ajoutée au procès- verbal du 4 mai 2021.</p>
7911-11-2021 TECQ version no .2 programmation révisée	<p>Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;</p> <p>Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.</p> <p>Attendu que la municipalité va déposer une programmation révisée;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que :</p> <p>La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;</p>

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**7912-11-2021
TetraTech QI
inc. dernier
décompte
branche 52**

Attendu que le conseil municipal par la résolution 7373-06-2020 a donné un mandat à la firme Tetrattech pour la préparation d'un rapport d'expertise relativement à la gestion optimale de l'eau de surface dans le secteur urbain de la municipalité d'Henryville concernant la branche 52 de la Rivière du Sud;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture 60725259 au montant de 4484.04\$\$ de la compagnie Tetrattech représentant le 2^{ième} et dernier décompte.

**7913-11-2021
Construction
Techroc :
paiement
2^{ième} retenue**

Attendu que la compagnie Construction Techroc a fait des travaux d'asphaltage en 2020;

Attendu que la municipalité a acquitté en août 2021 la première retenue;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement final de la 2^{ième} retenue à la compagnie Construction Techroc au montant de 9,049.89\$.

**7914-11-2021
FNX Innov
12^{ième} décompte
Aqueduc Rang
St-Louis**

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 6769-02-2019 a mandaté FNX-Innov pour les travaux civils-prolongement d'aqueduc du Rang Saint-Louis et qu'un 12^{ième} décompte progressif a été présenté;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 396839 au montant de : 2302.38\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le décompte progressif no. 12 chargé de projet Éric C. Genest, ingénieur.

7915-11-2021 FNX Innov 1^{er} décompte rue de l'Église	<p>Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 7780-06-2021 a mandaté FNX-Innov pour la réfection des infrastructures phase II, continuité de la rue de l'Église;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 397685 au montant de : 9106.02\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le décompte progressif no. 1, chargé de projet Joël Gauthier, ingénieur.</p>
7916-11-2021 FNX Innov Approbation des plans phase II rue de l'Église	<p>Attendu que le conseil municipal a adopté une résolution afin de transmettre un programme révisée no. 2 pour la TECQ;</p> <p>Attendu que la directrice générale doit transmettre les plans pour la phase II des travaux de réfection des infrastructures continuité de la rue de l'Église;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve le plan déposé par FNX Innov pour la continuité des travaux.</p>
7917-11-2021 Déclaration intérêts pécuniers particuliers M. Michel Lord	<p>Attendu que la directrice générale/greffière-trésorière doit transmettre un relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums;</p> <p>Attendu que M. Michel Lord, élu par acclamation, a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires pour la séance du 15 novembre 2021;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyé par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/greffière-trésorière constate le dépôt de la déclaration et en transmettra une copie au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.</p>
7918-11-2021 Engagement d'un notaire dossier M. André Bergeron	<p>Attendu que la municipalité veut régulariser la situation concernant les lots 4 777 087 et 4 777 088 qu'elle détient depuis la vente pour taxes en 2015;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Me Alexandra Métail afin de régulariser ces dossiers.</p>
7919-11-2021 Demande de remboursement politique familiale	<p>Attendu que trois familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour une naissance et des activités sportives;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour une naissance pour un montant de 100.\$ et deux autres familles pour des activités sportives au montant de 165.75\$ totalisant la somme de : 265.75\$.</p>
7920-11-2021 Demande de remboursement École Capitaine Luc-Fortin Édifice Henryville	<p>Considérant que l'école Capitaine-Luc-Fortin Édifice Henryville demande une subvention dans le cadre de la politique familiale adoptée par la municipalité;</p> <p>Considérant que la municipalité dans son objectif est d'encourager la fréquentation à l'école primaire en versant une subvention annuelle afin de diminuer le coût du matériel scolaire;</p>

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'accorder la subvention demandée par l'École Capitaine-Luc-Fortin Édifice Henryville au montant de 5679.00\$ pour l'année 2021-2022, représentant un montant maximum de 50.\$ par élève, un document explicatif des dépenses par niveau doit être joint à la demande.

**7921-11-2021
Demande de
commandite Les
Seigneuries du
Lac**

Attendu qu'une aide financière a été demandée par les Seigneuries du Lac pour le chauffage et l'entretien de l'église de St-Georges d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyé par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale à émettre un chèque à l'ordre de la Fabrique St-Georges d'Henryville au montant de 1,000.\$ réparti comme suit : 1,000.\$ pour l'entretien et le chauffage de l'église.

**7922-11-2021
Illumination du
Parc des Petits-
Bonheurs**

Attendu que Mme Geneviève Lavoie, coordonnatrice aux loisirs est à préparer l'illumination du Parc des-Petits-Bonheurs le 26 novembre et la remise des cadeaux de Noël aux enfants d'Henryville le 5 décembre;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que les Foutoukours au montant de 900.\$ plus les taxes applicables soient retenus pour l'évènement du 26 novembre ainsi que la photographe Marie-Eve Courteix au montant de 875.\$ plus taxes pour les deux évènements.

**7923-11-2021
Fête St-Jean-
Baptiste
Proludik
jeux gonflables**

Attendu que Mme Geneviève Lavoie, coordonnatrice aux loisirs est à préparer la Fête de la St-Jean-Baptiste pour l'été 2022;

Attendu que la compagnie Proludik nous offre 6 jeux gonflables pour l'évènement pour un montant total de 4918.06\$;

Attendu qu'un dépôt de 2460.\$ est requis pour réserver les équipements;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la soumission 46990 soit acceptée pour la réservation des jeux gonflables du 24 juin 2022.

**Rapport
mensuel du
directeur
incendie**

Le directeur incendie a transmis un rapport écrit.

**7924-11-2021
Demande de
remboursement
M. Mathieu
Gagnon pompier**

Attendu que M. Mathieu Gagnon, pompier pour Henryville lors de l'exercice de ses fonctions s'est fait briser ses lunettes de vue;

Attendu que ce dernier a fait une réclamation auprès de la CNESST et qu'il s'est fait dédommager pour un montant de 698.\$ soit le prix de ses lunettes de vue;

Attendu que M. Mathieu Gagnon demande à ce que la municipalité lui rembourse son examen de la vue : 135.\$ plus la franchise de 58.\$ ce qui n'a pas été payé par la CNESST;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement restant de la franchise soit le montant de 58.\$ à rembourser à M. Mathieu Gagnon, pompier.

7925-11-2021
Entente relative
à l'utilisation de
la station d'air
respirable
service incendie

Attendu que les maires et directeurs généraux des municipalités d'Henryville, Noyan, St-Georges-de-Clarenceville et Venise-en-Québec se sont rencontrés afin de discuter d'une entente relative à l'utilisation de la station d'air respirable du service de sécurité incendie intermunicipal de Venise-en-Québec;

Attendu que M. Frédéric Martineau, directeur général de la municipalité de Venise-en-Québec a expédié aux municipalités présentes l'entente de la municipalité avec St-Alexandre afin que les municipalités rencontrées accepte ladite entente et bénéficie à leur tour de l'utilisation de la station d'air respirable pour le service incendie;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité de demander à M. Martineau de préparer ladite entente avec la municipalité d'Henryville pour ce service et autorise la mairesse et la directrice générale à signer ledit document.

7926-11-2021
Achat
équipements
service incendie

Attendu que la municipalité par la résolution 7891-10-2021 avait autorisé l'acquisition de 60 bouteilles d'air/30 minutes, 40 avertisseurs de détresse, 40 appareils respiratoires, 50 parties faciales et un ricpack provenant de la Ville de Varennes au coût total de 6000.\$ taxes incluses;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture 873 provenant de la Ville de Varennes au montant de 6000.\$ taxes incluses pour lesdits équipements.

7927-11-2021
Gicleurs F.F.
Réservoir d'eau

Attendu que la compagnie Gicleurs F.F. (1981) Ltée suite au rapport d'inspection a détecté une déficience au réservoir d'eau ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise ladite réparation au montant de 1695.\$ plus les taxes applicables.

Rapport de
l'inspecteur
municipal

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

7928-11-2021
Adoption du
règlement
59-2006-32
modifiant le
zonage

Attendu que la municipalité a donné à la séance du 13 septembre l'avis de motion et adopté le 1^{er} projet de règlement 59-2006-32 autorisant la classe E-2 avec la note particulière (1) dans la zone 206;

Attendu que le deuxième projet a été adopté à la séance du 4 octobre;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 59-2006-32.

7929-11-2021
Octroi contrat/
Déneigement
stationnements
municipaux
2021-2022

Attendu que la directrice générale a expédié des soumissions à trois fournisseurs pour le déneigement des stationnements municipaux;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu à 10 :05 jeudi le 11 novembre;

Attendu qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de déneigement pour les stationnements municipaux 2021-2022 à Entreprise Keurentjes, seul soumissionnaire lequel est conforme au montant de : 21,880.\$ plus les taxes applicables.

7930-11-2021 FNX-Innov étude de faisabilité USEP remise en marche	<p>Attendu que la municipalité a demandé à FNX-Innov de présenter une offre de services professionnels pour une étude de faisabilité pour l'usine d'épuration des eaux usées afin de remettre en marche par un traitement biologique;</p> <p>Attendu que la municipalité a reçu une proposition en date du 5 novembre 2021 avec deux options possibles au coût de :</p> <p>Collecte et analyse d'informations : 6970.\$ Étude de deux options possibles : 35700.\$ Rédaction du rapport d'étude : 8450.\$ pour un total de 51,120\$ plus les taxes applicables;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne le mandat à FNX Innov selon la proposition du 5 novembre 2021;</p> <p>Que copie de la présente résolution soit expédiée à la municipalité de Saint-Sébastien pour la moitié du paiement.</p>
7931-11-2021 Arbres Tougas (frêne mort) Rang St-Louis	<p>Attendu que l'inspecteur municipal a constaté que la municipalité avait un frêne mort sur la limite de propriété de la municipalité;</p> <p>Attendu que l'inspecteur a demandé deux soumissions;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal requiert Les services d'Arbres Tougas Inc. pour l'enlèvement de l'arbre tel que la soumission déposée no.1125 au montant de 1415.34\$ taxes incluses.</p>
7932-11-2021 Refoulement des égouts	<p>Attendu que suite aux travaux effectués sur la rue de l'Église, des refoulements d'égout se produisent à répétition à la Résidence Le Jardin de Missy;</p> <p>Attendu que les propriétaires ont fait l'installation de pompes supplémentaires afin d'aider au refoulement d'égouts sans succès;</p> <p>Attendu que l'ingénieur des travaux de la rue de l'Église avait recommandé à la municipalité de faire installer un trou d'homme supplémentaire sur la rue St-Jean-Baptiste près de l'ancien centre communautaire;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'installation d'un trou d'homme additionnel en face de l'ancien centre communautaire.</p>
7933-11-2021 Acquisition de 3 plaques nominatives élus municipaux	<p>Attendu que suite à l'élection municipale du 7 novembre, le conseil est formé de trois nouveaux élus;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense pour faire l'acquisition de 3 plaques nominatives pour les nouveaux élus municipaux.</p>
Période de questions	<p>Plusieurs questions ont été posées.</p>

7934-11-2021
Levée de la
séance

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :10hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, Mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

